COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 2 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 2 septembre 2026, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Serge Marquis	Préfet suppléant
		Pierre Godbout	Secteur Est
		Alain Guillemette	Secteur Nord
Sont également présents :	M.	Normand Lagrange	Directeur général
	M.	Eric Fournier	Directeur général adjoint
Absent :	M.	Yves Dubé	Secteur Centre

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Développement;
9. Aménagement;
10. Gestion des matières résiduelles;
11. Forêt;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-A-89 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-A-90 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 3 juin et du 19 août 2026, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1er au 30 juin 2026

26-A-91 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1er au 30 juin 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 385 090,30 $
• Fonds de la forêt de proximité		102 728,60 $
• Fonds local d'investissement		50 045,35 $
• Programme aide d'urgence aux PME		19,22 $
• Programme aide feux de forêt		54,55 $

Rapport des déboursés – Période du 1er au 31 juillet 2026

26-A-92 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1er au 31 juillet 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 072 832,96 $
• Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux		24 050,00 $
• Fonds local d'investissement		36,49 $
• Programme aide d'urgence aux PME		19,44 $

• Programme aide feux de forêt		43,50 $
• Fonds local de solidarité		3 440,55 $

Rapport budgétaire au 31 juillet 2026

26-A-93 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 juillet 2026 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1er au 30 juin 2026

26-A-94 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1er au 30 juin 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		89 271,32 $

Rapport des déboursés – Période du 1er au 31 juillet 2026

26-A-95 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1er au 31 juillet 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		77 391,79 $

Rapport budgétaire au 31 juillet 2026

26-A-96 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire au 31 juillet 2026 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

INFORMATIONS

Ministère de la Sécurité intérieure – Dépôt d'un montant de 5 979,40 $ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières, représentant les frais de scolarité pour 4 candidats ayant réussi la formation Pompier I.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Provisions mauvaises créances et créances radiées

26-A-97 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'INSCRIRE** à la provision pour créances douteuses les comptes suivants :

MRC d'Abitibi-Ouest (54-139-20-010)
300002242
200004338

- **DE RADIER** les comptes suivants :

FLI – PAUPME (2-54-139-99-001)	MRC d'Abitibi-Ouest (54-139-20-010)
FLIAU0005	200004957
	300002241
	200005066

Agence du revenu du Canada (ARC) – Représentants autorisés

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est inscrite auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et détient différents comptes et dossiers fiscaux administrés par celle-ci;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la MRC de désigner des personnes autorisées à communiquer avec l'ARC et à effectuer, au nom de la MRC, les démarches nécessaires relativement à l'ensemble de ses comptes et dossiers;

ATTENDU QUE la MRC souhaite que les personnes désignées puissent bénéficier d'un accès complet aux renseignements et aux services de l'ARC, tant par l'intermédiaire des services en ligne que par téléphone;

26-A-98 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu:

- **D'AUTORISER** les personnes suivantes à agir à titre de représentants de la MRC d'Abitibi-Ouest auprès de l'Agence du revenu du Canada :

  - Normand Lagrange – Directeur général
  - Laurie Béchard – Directrice des finances, de l'administration et de l'évaluation foncière
  - Sylvie Faucher – Coordonnatrice en comptabilité et administration

- **QUE** chacune des personnes désignées soit autorisée à représenter la MRC auprès de l'ARC et à communiquer avec celle-ci, notamment par téléphone et par l'intermédiaire des services en ligne, relativement à l'ensemble des comptes, dossiers, programmes et obligations de la MRC administrés par l'ARC, incluant notamment les comptes de retenues à la source, de TPS/TVQ, d'impôt et tout autre compte ou dossier applicable à la MRC;

- **QUE** les personnes désignées bénéficient du niveau d'autorisation le plus élevé permis par l'ARC, leur permettant notamment de consulter les renseignements, d'obtenir des renseignements confidentiels, de communiquer avec l'ARC, de faire des demandes, de fournir ou recevoir des renseignements et de prendre toute mesure administrative nécessaire au nom de la MRC relativement à ses comptes et dossiers;

- **QUE** cette autorisation s'applique à tous les comptes et dossiers actuels et futurs de la MRC auprès de l'ARC, sauf indication contraire écrite de la MRC;

- **QUE** les personnes désignées soient autorisées à utiliser les services en ligne de l'ARC, notamment les services permettant de représenter un client, et à

effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir et de maintenir les accès requis;

- **QUE** toute personne autorisée puisse communiquer avec l'ARC par téléphone et fournir les renseignements ou documents requis afin de permettre à l'ARC de confirmer son autorisation à agir au nom de la MRC;

- **QUE** la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une résolution ultérieure du conseil d'administration la modifie ou la révoque.

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Adhésion

26-A-99 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de confirmer l'adhésion de la MRC d'Abitibi-Ouest à titre de membre organisationnel de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, pour la période 2026-2027.

Convention d'aide financière pour la création d'une Table de concertation régionale en transport collectif – Demande de résiliation

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est bénéficiaire d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre de la section 2.2 « Création de tables de concertation régionale » du volet II « Aide financière au transport collectif régional » du Programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU QUE la convention avait pour objet de soutenir la création d'une table de concertation régionale regroupant les principaux intervenants en transport collectif, afin notamment d'améliorer l'offre de service, de diversifier le financement, de soutenir l'émergence de pratiques innovantes et de favoriser la collaboration des différents acteurs en transport de personnes;

ATTENDU QUE des enjeux liés à la disponibilité des ressources humaines n'ont pas permis à la MRC d'Abitibi-Ouest d'amorcer la mise en œuvre du projet;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la MRC ne prévoit pas être en mesure de réaliser le projet conformément aux objectifs et aux obligations prévus à la convention;

26-A-100 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de procéder à la résiliation de la convention d'aide financière intervenue avec la MRC d'Abitibi-Ouest relativement à la création d'une table de concertation régionale en transport collectif;

- **D'AUTORISER** le remboursement des sommes versées dans le cadre de ladite convention, selon les modalités qui seront déterminées par le MTMD;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Ville de La Sarre – Mont-Beattie 2026 : Amendement de la résolution 25-A-194

ATTENDU QUE par la résolution 25-A-194, le comité administratif a accordé une contribution financière de 14 850 $ au Club Beattie afin de maintenir l'accessibilité universelle aux activités pour la saison hivernale 2026;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la source de financement de cette contribution;

26-A-101 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'amender la résolution 25-A-194 afin de remplacer :

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité « FRR-Vitalisation » à cet effet;

  par

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité « FRR-volet 2 » à cet effet.

Ville de Macamic – Facturation des services du GIRAT

ATTENDU QUE conformément à la résolution 25-211 adoptée par le Conseil le 26 novembre 2025, les frais de support technique, de gestion de réseau et de développement ainsi que les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande sont facturés aux municipalités;

ATTENDU QUE suivant cette décision, une quote-part d'un montant de 5 231,94 $, correspondant aux frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande, a été facturée à la Ville de Macamic;

ATTENDU QUE l'entente relative à ces services liant la MRC, les municipalités participantes et le GIRAT demeure en vigueur jusqu'au 30 novembre 2026;

ATTENDU QUE la quote-part facturée à la Ville de Macamic couvre les frais découlant de cette entente pour la période où celle-ci demeure en vigueur;

ATTENDU QUE le 23 février 2026, la Ville de Macamic a confirmé son intention de se retirer des services de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande du GIRAT;

ATTENDU QUE ce retrait pourra être pris en considération à compter de la nouvelle entente entrant en vigueur en décembre 2026, mais n'a pas pour effet de soustraire la Ville de Macamic à ses obligations financières découlant de l'entente actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande le remboursement de la quote-part qui lui a été facturée;

26-A-102 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE REFUSER** la demande de remboursement de la Ville de Macamic relativement à la quote-part de 5 231,94 $ facturée pour les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande, considérant que celle-ci couvre des frais découlant de l'entente en vigueur jusqu'au 30 novembre 2026;

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Ville de Macamic de ne pas renouveler sa participation à ces services et d'en tenir compte dans le cadre de la nouvelle entente prenant effet en décembre 2026.

Incident de confidentialité – Offre de service en cybersécurité

ATTENDU QU' à la suite d'un incident de confidentialité ayant compromis un compte de courriel professionnel, la MRC d'Abitibi-Ouest a sollicité les services de VARS, propulsé par Raymond Chabot Grant Thornton, entreprise spécialisée en investigation numérique et en réponse aux incidents (*Digital Forensics & Incident Response – DFIR*);

ATTENDU QUE VARS a présenté une offre de services visant notamment à analyser l'environnement informatique touché, à déterminer la portée de la compromission, à contenir et éradiquer la menace, à évaluer la possibilité d'un accès non autorisé ou d'une exfiltration de données ainsi qu'à formuler des recommandations afin de renforcer la sécurité des systèmes concernés;

ATTENDU QUE l'offre de services prévoit un montant de 12 000 $, taxes en sus, pour la réalisation de ce mandat;

26-A-103 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de VARS pour la réalisation d'un mandat d'investigation numérique et de réponse à l'incident de confidentialité, au montant de 12 000 $ taxes en sus;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'offre de service ainsi que tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Culture organisationnelle – Validation de la mission, de la vision et des valeurs

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a entrepris une démarche de réflexion sur sa culture organisationnelle visant notamment à redéfinir son identité, ses orientations et les principes guidant ses actions;

ATTENDU QUE des activités de réflexion stratégique et des rencontres de cocréation ont été réalisées dans le cadre de cette démarche afin de définir la mission, la vision et les valeurs de l'organisation;

ATTENDU QUE ces énoncés sont appelés à constituer des repères communs pour guider les actions, les décisions et les pratiques de la MRC, tant sur le plan organisationnel que dans l'exercice de ses responsabilités auprès du milieu;

ATTENDU QUE la MRC souhaite soumettre ces énoncés à ses élus afin d'en confirmer l'adhésion et d'assurer leur cohérence avec les orientations et les aspirations de l'organisation;

26-A-104 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** les énoncés de mission, de vision et de valeurs de la MRC d'Abitibi-Ouest, tels que présentés ci-après :

  Mission
  La MRC d'Abitibi-Ouest assure la planification et l'aménagement durable du territoire, le soutien et l'accompagnement des municipalités et des citoyens, tout en dynamisant le développement économique, social, culturel et touristique de son territoire unique, reconnu pour sa qualité de vie, ses richesses humaines et ses espaces naturels.

  Vision
  En 2035, nous sommes une MRC audacieuse, proactive et résiliente, reconnue pour son leadership et sa capacité à transformer les défis en opportunités, à innover et à coopérer afin de bâtir un milieu de vie attractif et inclusif, dans le respect de la qualité de l'environnement.

  Valeurs
  - Éthique professionnelle;
  - Coopération;
  - Bienveillance et respect;
  - Engagement;
  - Plaisir.

Fonds de l'athlète de l'Abitibi-Témiscamingue – Demande de soutien financier 2026-2028

26-A-105 Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement au Fonds de l'athlète de l'Abitibi-Témiscamingue, à titre de partenaire Bronze, pour un montant annuel de 1 000 $, et ce, pour les années 2026, 2027 et 2028;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité « FRR-volet 2 » à cet effet.

Ressources humaines – Liste des personnes engagées

Conformément au 3e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Frédéric L'Allinec	2026-09-08	Contractuel	Directeur des finances et de l'administration	Finances et administration

Animation participative et participation citoyenne – Offre de formation

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite être mieux outillée en animation participative et en participation citoyenne;

ATTENDU QU' une offre de formation a été reçu de l'entreprise Niska;

26-A-106 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu:

- **D'ACCEPTER** l'offre de l'entreprise Niska, pour une formation en animation participative ainsi qu'une formation sur la participation citoyenne, au montant de 13 075 $, taxes en sus;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité « FRR-volet 2 » à cet effet;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Avis sur la demande d'Autobus Maheux – Modification tarifaire

La Commission des transports du Québec a transmis à la MRC une demande d'avis relativement à une demande présentée par Les Autobus Maheux ltée visant la modification des tarifs applicables à différents circuits de transport interurbain desservant notamment le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Après discussion, les membres considèrent ne pas disposer de suffisamment d'information, notamment quant aux éléments justifiant les modifications tarifaires demandées, pour être en mesure de donner son avis à l'égard de la demande.

DÉVELOPPEMENT

Comité d'analyse FQIS – Nomination

26-A-107 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer madame Line Lalancette, représentante de Services Québec, à titre de membre consultatif au sein du comité d'analyse FQIS.

Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Report de la date de dépôt de projets pour la Municipalité de Normétal

ATTENDU QUE par sa résolution 26-114, le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest a fixé au 25 septembre 2026 la date limite de dépôt des projets présentés dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE cette date limite s'applique notamment aux projets provenant des municipalités d'Authier, de Normétal et de Taschereau;

ATTENDU QUE quatre nouveaux conseillers municipaux ont été élus sans opposition, le vendredi 21 août 2026, à la Municipalité de Normétal;

ATTENDU QUE le comité administratif juge opportun d'accorder un délai supplémentaire à la Municipalité de Normétal afin de favoriser une prise de décision par le conseil municipal nouvellement constitué;

26-A-108 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **DE REPORTER** au 6 novembre 2026 la date limite de dépôt des projets dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, uniquement pour les projets provenant de la Municipalité de Normétal;

- **DE MAINTENIR** au 25 septembre 2026 la date limite de dépôt applicable aux autres municipalités visées par l'appel de projets.

PAUPME – Tarifs douaniers

Suite à l'échec des négociations entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers. Géré par les MRC, ce programme a pour objectif de maintenir en activité les PME avec un chiffre d'affaires de 1 à 2 millions de dollars qui font face à des difficultés financières causées par ces tarifs.

Les aides financières prennent la forme de prêts pouvant atteindre 150 000 $, avec des modalités avantageuses, notamment un taux d'intérêt de 0 % ainsi qu'un moratoire sur le remboursement du capital s'appliquant pour les douze mois suivant le premier décaissement. Les modalités de gestion du programme sont entrées en vigueur le 22 août 2026 et se termineront le 31 mars 2028.

Le contrat de prêt fera l'objet d'une décision du conseil pour autoriser la signature.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029 – Représentation de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est partie à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029;

ATTENDU QUE les parties à l'Entente forment un comité de gestion composé d'un représentant de chacune d'elles;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit désigner un représentant afin de siéger au comité de gestion de l'Entente;

26-A-109 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DÉSIGNER** monsieur Éric Fournier à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2029;

- **DE DÉSIGNER** monsieur Normand Lagrange à titre de substitut.

- **DE DÉSIGNER** monsieur Martin Matte à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du comité de mise en œuvre de l'entente.

AMÉNAGEMENT

Demande de soutien financier de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) sollicite une contribution financière de 1 500 $ par MRC afin de compléter le financement nécessaire à l'élaboration d'un règlement type et d'une politique type sur la gestion des cours d'eau ainsi que d'un guide sur la détermination du statut juridique des écoulements d'eau au sens de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest dispose déjà d'un cadre réglementaire et d'outils lui permettant d'exercer ses responsabilités en matière de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE les outils proposés par l'AGRCQ sont destinés à l'ensemble du milieu municipal québécois et que leur valeur ajoutée pour la MRC d'Abitibi-Ouest, compte tenu des particularités de son territoire et de ses pratiques actuelles, apparaît limitée;

ATTENDU QUE la MRC souhaite prioriser ses ressources financières et professionnelles à la mise en œuvre de ses propres outils de planification et de gestion environnementale;

26-A-110 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest ne donne pas suite à la demande de contribution financière de 1 500 $ formulée par l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) – Table de concertation des espèces exotiques envahissantes : Nomination d'un représentant

26-A-111 Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de nommer madame Isabelle Viau, directrice générale de la Municipalité de Taschereau, à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein de la table de concertation des espèces exotiques envahissantes du CREAT.

Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – Désignation d'une représentante

ATTENDU QUE le poste de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) est vacant;

ATTENDU QUE la MRC a invité les élus municipaux de son territoire à manifester leur intérêt à représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la SESAT;

ATTENDU QUE trois candidatures ont été reçues à la suite de cet appel d'intérêt;

RECOMM. **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil :

- **DE DÉSIGNER** madame Karine Goulet, conseillère municipale de la Ville de La Sarre, à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Adhésion au projet de feuille de route régionale sur la circularité des résidus de CRD

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda travaille à l'élaboration d'une feuille de route régionale visant le développement d'une filière d'économie circulaire des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE ce projet vise notamment à évaluer les mesures favorisant le tri à la source, le réemploi des matériaux, le développement d'infrastructures régionales de tri, l'approvisionnement responsable ainsi que le développement de débouchés régionaux pour les matériaux récupérés;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda invite la MRC d'Abitibi-Ouest à agir à titre de partenaire dans l'élaboration de cette feuille de route régionale;

ATTENDU QUE la participation de la MRC prendra la forme d'une contribution en nature, notamment par la mise à disposition de ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet;

26-A-112 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** l'adhésion et la participation de la MRC d'Abitibi-Ouest à titre de partenaire au projet d'élaboration d'une feuille de route régionale sur la circularité des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) en Abitibi-Témiscamingue;

- **DE CONFIRMER** une contribution en nature, sous forme de ressources humaines et matérielles, d'une valeur maximale de 8 750 $ pour toute la durée du projet;

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

FORÊT

Appui au maintien intégral du financement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Échanges et discussion concernant des informations circulant au sujet de possibles modifications au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et sur l'opportunité d'adopter une résolution visant le maintien intégral de son financement.

Il est précisé qu'à ce jour, aucune information formelle ou officielle n'a été transmise à la MRC quant à d'éventuelles modifications au programme ou à son financement. Les informations disponibles proviennent plutôt d'échanges rapportés.

Dans ce contexte, les membres considèrent qu'il serait prématuré d'adopter une résolution d'appui au maintien intégral du programme alors que les orientations gouvernementales ne sont pas encore connues officiellement.

Il est convenu de ne pas adopter de résolution à ce stade et de suivre l'évolution du dossier lorsque des informations officielles seront disponibles.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Travaux de débroussaillage – Chemin des 6e-et-7e Rangs de Languedoc

ATTENDU QUE des travaux de débroussaillage doivent être réalisés aux abords du chemin des 6e-et-7e Rangs de Languedoc;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QU' une offre de service a été reçue par l'entreprise Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc.;

26-A-113 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **DE CONFIER** les travaux de débroussaillage à l'entreprise Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc. au taux horaire de 275$, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 12 500 $ avant taxes;

- **D'AFFECTER** à la réalisation de ces travaux les sommes disponibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-A-114 Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 30.

_____ _____

Le préfet Le directeur général

ADOPTÉ LE : 7 octobre 2026

RATIFIÉ LE : 21 octobre 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.